

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA



COMPTE  
ADMINISTRATIF

2019

## CCAS DE POUSSAN

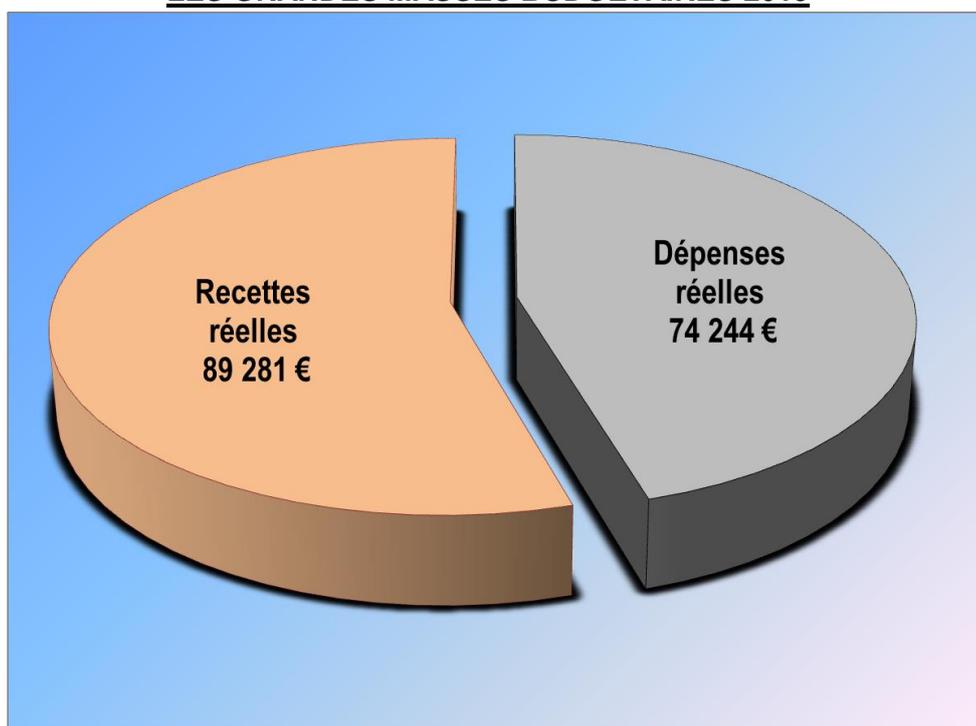
*Il est à noter que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est un budget de fonctionnement uniquement, il ne comporte pas de section d'investissement mais uniquement une section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires à son activité courante.*

*De fait, il ne possède aucun stock de dette, ni d'engagements financiers pluriannuels.*

*Par ailleurs, cette section de fonctionnement ne porte que sur des opérations réelles, c'est-à-dire des flux de trésorerie générant des encaissements et décaissements, à la différence des opérations d'ordre.*

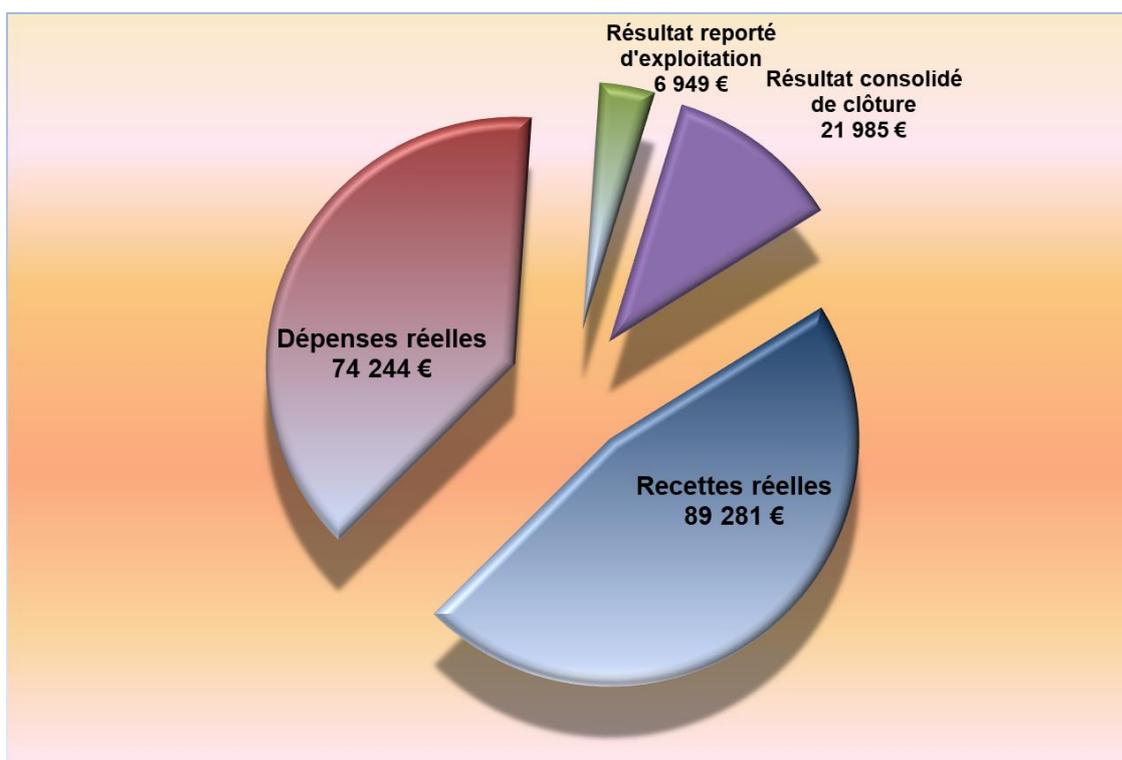
Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL REALISE 2019
Dépenses	74 244,16 €	0 €	74 244,16 €
Recettes	89 280,65 €	0 €	89 280,65 €

### LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2019



# CCAS DE POUSSAN

## LE RESULTAT CONSOLIDE 2019



SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	74 244
RECETTES	89 281
RESULTAT REPORTE N-1	6 949
<b>RESULTAT DE CLOTURE (A)</b>	<b>21 985</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0
RECETTES	0
RESULTAT REPORTE N-1	0
<b>RESULTAT DE CLOTURE (B)</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE 2019 (A+B)</b>	<b>21 985</b>

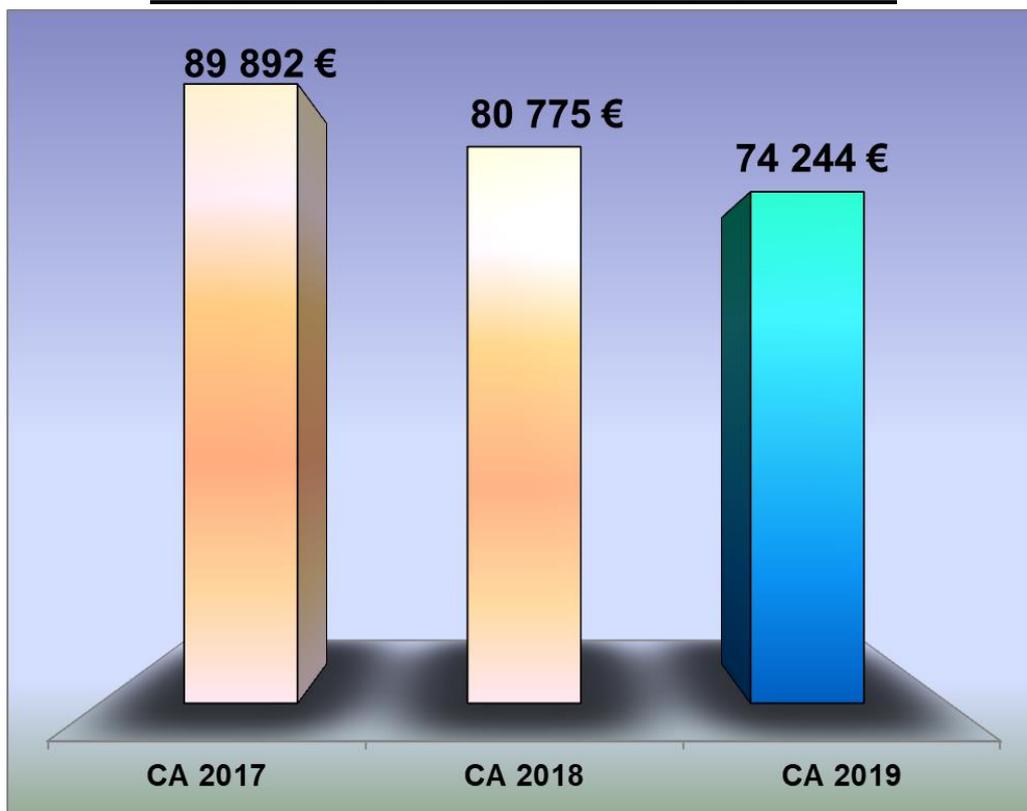
En 2019, le Budget du CCAS affiche un résultat consolidé de près de 22 K€, en hausse par rapport à 2018 où celui-ci se situait à 7 K€.

### 1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 74 244 €

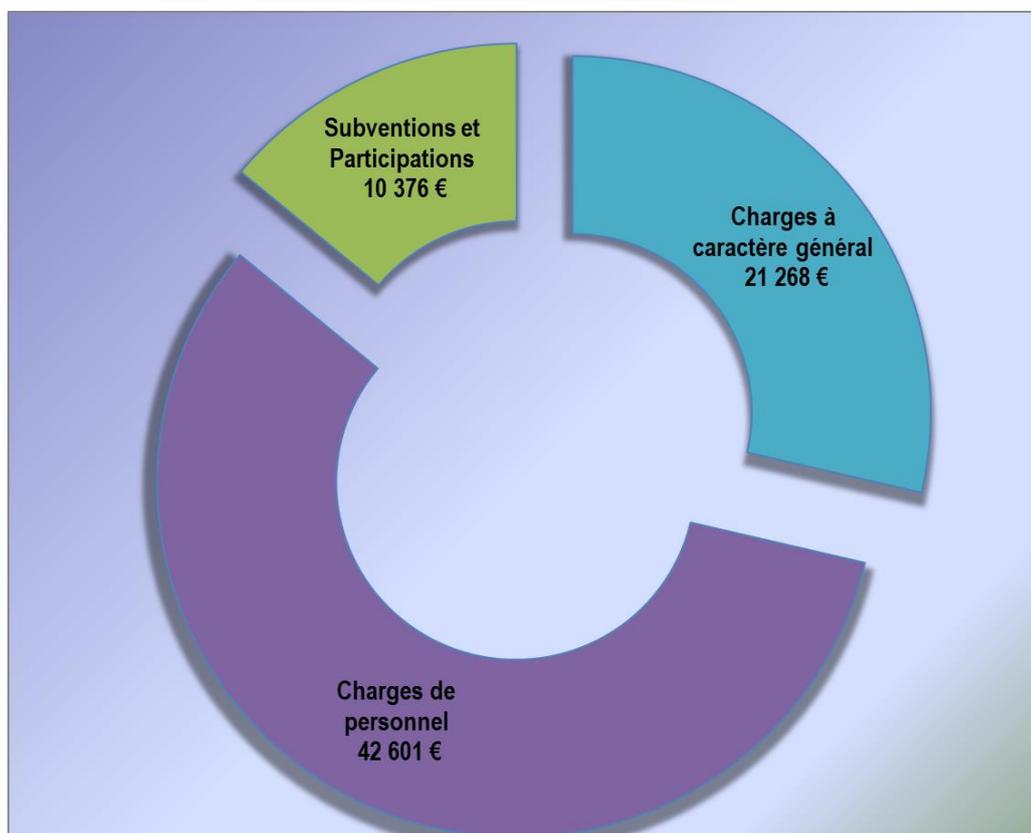
Pour l'exercice 2019, les dépenses de fonctionnement ont représenté en volume à 74 244 €, un niveau affichant baisse de 8% ramenées au niveau de réalisation l'exercice 2018 (80 775 €), baisse qui tient notamment d'une moindre participation au titre des concours divers (campagne de dépistage du cancer du sein).

# CCAS DE POUSSAN

## EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## REPARTITION 2019 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## CCAS DE POUSSAN

Ces dépenses de fonctionnement reflètent directement les principales actions mises en œuvre par le Centre Communal d'Action Social ;

➤ **Les charges à caractère général** à hauteur de 21 268 € comprennent notamment :

- **La participation à la banque alimentaire**

Le Centre Communal d'Action Sociale a, en effet, proposé une aide alimentaire sous forme de colis de denrées distribuées hebdomadairement sur la période d'octobre à mai. Les personnes intéressées se sont inscrites et sont devenues bénéficiaires après étude leur situation économique et sociale.

	2017	2018	2019
Nombre de personnes bénéficiaires	904	875	674
Nombre de familles bénéficiaires	122	125	20
Nombre de colis distribués	459	478	376

- **L'organisation du repas des aînés**

Le Centre Communal d'Action Sociale a proposé, en effet, un repas annuel aux administrés de plus de 65 ans, véritable temps fort ancré autour du renforcement du lien social. En 2019, plus de 320 séniors ont bénéficié de ce repas.

- **L'organisation des goûters-projections cinématographiques**

Le Centre Communal d'Action Sociale a proposé des projections publiques non-commerciales suivies d'un temps d'échange autour d'un goûter. En 2019, 7 goûters-projections cinématographiques ont été organisés.

- **La prise en charge des cartes de transports des demandeurs d'asile**

Le Centre Communal d'Action Sociale a pris en charge le rechargement des cartes de transports publics des personnes en situation de demande d'asile. En 2019, deux demandeurs d'asile ont été bénéficiaires de cette prise en charge.

➤ **Les charges de personnel** ont représenté 42 601 € correspondant en grande partie à l'une des missions centrales du Centre Communal d'Action Social de **proposer une écoute, une orientation et un accompagnement dans l'accès aux droits de tous**, notamment pour la constitution des dossiers de demande d'aide sociale légale :

- Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ;
- Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ;
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Aide de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Revenu de solidarité active (RSA).

En 2019, près de **600 personnes** ont ainsi été accueillies sur rendez-vous par le Centre Communal d'Action Sociale.

Un tiers des demandes ont porté sur un accompagnement dans l'accès aux droits suivants :

	2017	2018	2019
APA	33	32	34
MDPH	22	31	40
AIDE SOCIALE	21	19	20
CER RSA	85	93	100

## CCAS DE POUSSAN

- **Les subventions et participations** se sont élevés à 10 376 € et ont porté notamment sur :
- **La participation au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (RAM)** dans le cadre de la politique de la Petite Enfance.  
Il s'agit d'une structure accompagnant les parents/employeurs dans leurs démarches administratives et les informant des aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre du recours à ce mode de garde.  
Le montant de cette participation est fixé en fonction de la population. En 2019, elle était de 8 076 €.
  - **Les subventions aux associations locales caritatives**  
Le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder des subventions de fonctionnement à des associations locales à but caritatif.  
En 2019, cinq associations ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 2 300 € : les Amis de la Mésange (250 €), la Ligue contre le Cancer (650 €), les Motos de l'Espoir (600 €), le Secours Catholique (400 €), le Secours Populaire (400 €).

➤ **Les diverses actions du Centre Communal d'Action Sociale**

- **La domiciliation postale**

Le Centre Communal d'Action Sociale est intervenu dans la lutte contre l'exclusion, notamment dans le domaine de la domiciliation pour les ménages dépourvus d'adresse postale.

	2017	2018	2019
Nombre de personnes bénéficiaires	4	4	3

- **La tenue du registre du plan d'urgence**

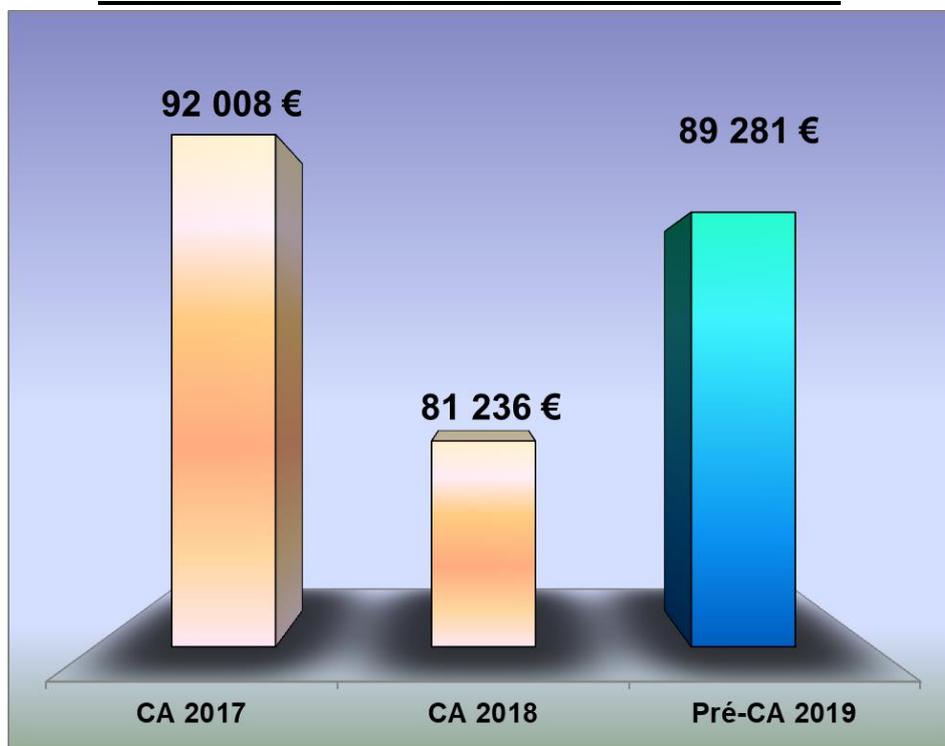
Obligatoire depuis la canicule de l'année 2003, le Centre Communal d'Action Sociale a tenu un registre nominatif qui recense les personnes fragilisées et isolées, notamment âgées et/ou en situation de handicap, qui sont volontaires. Ce dispositif a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'un épisode caniculaire et de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local afin de limiter les risques le cas échéant.

# CCAS DE POUSSAN

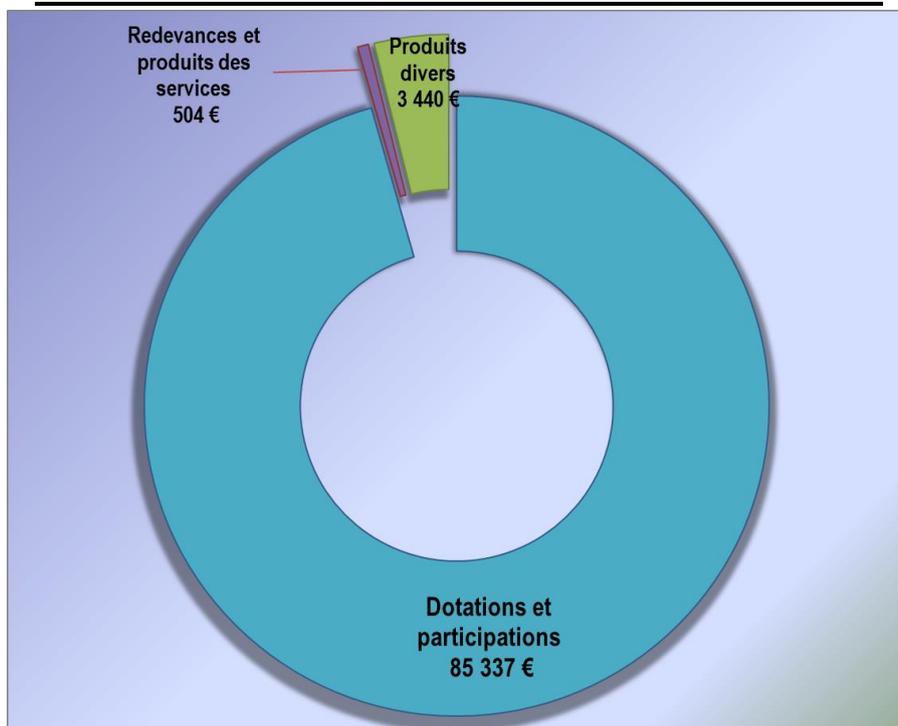
## 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 89 281 €

Pour l'exercice 2019, les recettes de fonctionnement se sont élevées en volume à 89 281 €, un niveau affichant une hausse de 10 % ramenées au niveau de réalisation de l'exercice 2018 (81 236 €).

### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### REPARTITION 2019 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

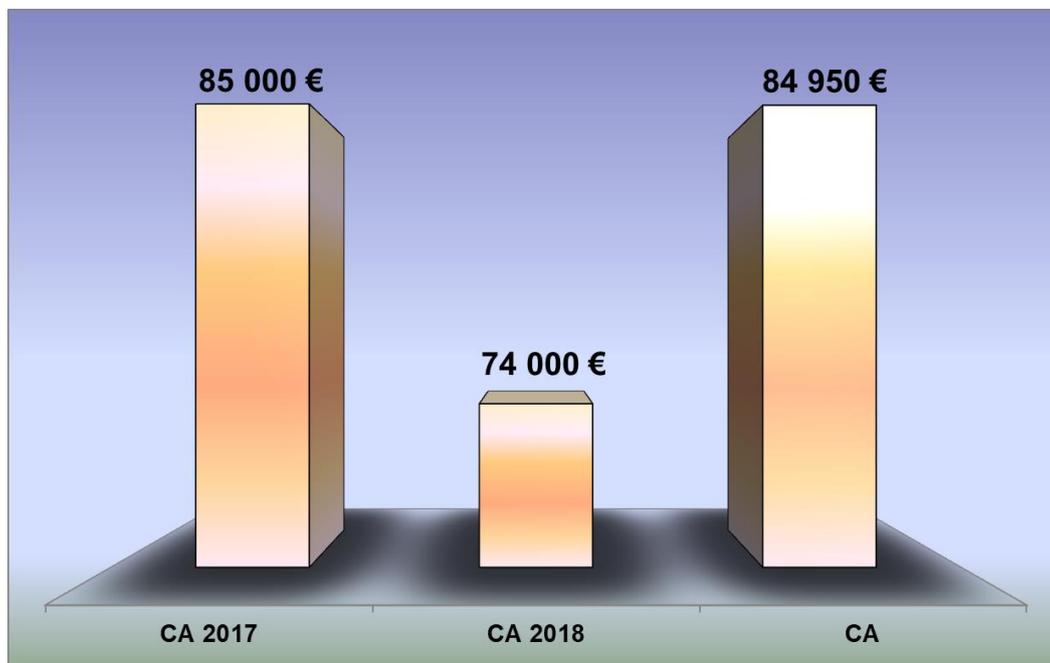


- Les redevances et produits des services ont représenté 504 € en provenance de la participation financière des participants des goûters projections cinématographiques.

## CCAS DE POUSSAN

- **Les dotations et participations** ont représenté 85 337 € correspondant à la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Poussan (84 950 €), et au remboursement par le Conseil Départemental des frais de constitution de dossiers d'aide sociale légale (387 €).

La principale ressource du Centre Communal d'Action Sociale repose bien sur la subvention de fonctionnement de la Ville de Poussan, dont il est substantiellement dépend. Cette subvention représente 95% des recettes de fonctionnement dont il dispose pour assurer son activité courante.



- **Les produits de gestion courante** à hauteur de 3 000 € ont été exclusivement composés des revenus des immeubles, c'est-à-dire du produit des locaux mis à disposition par le Centre Communal d'Action Social.
- **Les produits exceptionnels** à hauteur de 440 € sont issus de dons reçus au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

\* \*  
\*